

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration
Séance du 19 mars 2013

Délibération n°2013 -04 / CA

**Portant modification du règlement intérieur
des instances de Parcs Nationaux de France.**

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Parcs nationaux de France, approuvé par délibération n° 2006-01 du 5 décembre 2006 et modifié en date du 19 octobre 2007, par délibération n° 2007-12, du 29 novembre 2008, par délibération n°2008-07, du 7 avril 2010, par délibération n° 2010-03, du 21 novembre 2011, par délibération n°2011-27 et du 20 novembre 2012 par délibération n°2012-21 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la modification du règlement intérieur des instances de Parcs nationaux de France, dont la nouvelle version ainsi amendée est ci-annexée.

Fait à Paris, le 19 mars 2013

Le président
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY

Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER